

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL du 07/04/2017 à 10H30**

**DANS LES LOCAUX UNSA à BAGNOLET**

Présents : Dolorès POINSOT, Isabelle VERMEIRSCHE, Michel CARRERIC, Stephan BEZIEL, Serge DEPERO, Frédéric LEVY.

Absents excusés : Isabelle COL, Laurent L’LHOMEL Paul MICHAUX (*pouvoir à M. CARRERIC*)

.

1-Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2017

2-Représentativité de l’UNSA-SNPHLM (dossier transmis par l’UNSA, informations venant des sections syndicales, démarches auprès du Ministère)

3-Préparation Assemblées Générales du 10 juin (rapport d’activités, candidatures p/postes à pourvoir)

4-Point sur la saisie de la CPN des ESH : application de la convention collective sur l’ancienneté

5-point sur les abonnements à l’Unsa Magazine

6-ACTION LOGEMENT (perspectives dans les Sociétés sous gouvernance)

7-Questions diverses

Comme tous les membres en ont été informés, le Secrétaire Général Paul MICHAUX, frappé par la disparition brutale de son épouse, est absent, la séance est donc présidée par le Secrétaire Administratif Michel CARRERIC.

**I –** Après quelques corrections mineures le compte-rendu de la réunion du CS du 20/01/17 est approuvé à l’unanimité des présents/représentés.

**II –** Examen du fichier transmis par l’UNSA-FESSAD, présentant les résultats de l’audience Syndicale :

2150 – HLM Sociétés Anonymes et Fondations Personnels : l’UNSA obtient 16.93%, 3éme place derrière la CFDT et FO

1588 – HLM Sociétés Coopératives : perte de la représentativité. Ce score est inexpliqué des investigations devrons êtres faites pour comprendre et au besoin engager une contestation.

**Conséquences** : pour les ESH, notre retour au sein de la CPN est donc envisagé. Pour ne pas perdre de temps, le Conseil désigne à l’unanimité des présents/représentés : Titulaire : **Stephan BEZIEL** Suppléant : **Frédéric LEVY**.

Le Secrétaire Administratif adressera à l’instance concernée, la lettre de désignation avec copie aux intéressés. Il y aura lieu aussi d’informer les employeurs respectifs.

Pour AFPOLS compte tenu de l’arrêt de Cour d’Appel de REIMS du 16/11/16 et tant que la CCN n’aura pas été modifiée, nous maintenons : D. POINSOT Titulaire et B. BEAURAIN Suppléante au sein du Conseil d’Administration de cette Instance.

**III –** L’AGO du 10/06/17 sera précédée d’une AGE dont l’ordre du jour sera de faire entériner la modification des Statuts adoptée ce jour. Il s’agit de la durée du mandat des membres du Conseil Syndical qui sera dès 2017 de 4 ans.

Tous les membres du CS ont fait part de leur souhait de poursuivre leur mandat, le Conseil prend acte ce jour de leur candidature. Les convocations aux 2 AG seront rédigées par le Secrétaire Administratif et envoyées à tous les adhérents. Le vote en AG sera ouvert aux seuls adhérents à jour de la cotisation 2017, « cotisation PAYEE et ENCAISSEE au plus tard 15 jours avant les 2 AG » soit encaissées au plus tard le 26 mai 2017. Concernant le budget 2017, il est décidé ce jour que pour les frais de formation restant à charge, le Syndicat recommande que soit privilégié les Formations organisées par les UD/UR l’éventuel remboursement s’effectuera à hauteur de 50% du reste à charge financé par le budget dédié aux sections, budget mutualisé.

* Ordre du Jour de l’AGE : modification statutaire, durée du mandat des membres du Conseil fixé à 4 ans à partir de 2017.
* Ordre du Jour de l’AGO : Présentation du rapport moral, du rapport d’activité, du bilan financier 2016 avec quitus au Trésorier, présentation du budget 2017, vote du montant des cotisations pour 2018, renouvellement du Conseil Syndical (selon les candidatures réceptionnées par le Secrétaire Administratif au plus tard le 2/06/17)

**IV –**Rappel concernant notre demande de saisine de la CPN-ESH en formation d’arbitrage concernant l’application de la prime d’ancienneté à l’ESH « La Rance de St Malo ». Cette saisine a été faite par la représentante CFE-CGC dans la mesure où nous ne siégeons plus. Cette Commission devrait se réunir prochainement.

**V –** En raison de nos difficultés budgétaires, ‘bilans déficitaires ces derniers exercices’, le Conseil recherchant des pistes d’économies a été amené à réduire le nombre d’abonnements UNSA-Mag, solution privilégiée à l’augmentation des cotisations. Nous sommes ainsi passé de 170 abonnements à 34, gain pour le syndicat 700/800€ par an. Désormais les abonnements sont pris en charge pour les DS/RSS et membres du Conseil, les adhérents souhaitant l’abonnement le paie 7€/an.

**VI –** Depuis 1er janvier 2017 action logement s’articule autour de trois entités juridiques. Action logement groupe matérialise l’impulsion politique. Action logement service (structure de collecte et de distribution des services). Action logement Immobilier (ESH et autres).

Un nombre conséquent d’ESH (72 environs) se retrouvent sous gouvernance ‘Action Logement’. Il y a lieu de rester vigilants et de désigner d’ores et déjà en raison de notre Représentativité 2 membres qui seront habilités à négocier au sein d’ALI pour les salariés de ces Sociétés.

Le Conseil décide de mandater : Titulaire Stephan BEZIEL Suppléante Isabelle VERMEIRSCHE Le Secrétaire Administratif est chargé de notifier ces désignations

**VII -** Questions diverses :

1. Procédure Contentieuse ‘*D. POINSOT/SNPHLM c/ESH MON LOGIS’*. La procédure est terminée. Mme POINSOT reverse ce jour au Syndicat la somme de 500€ attribuée en 1ère instance au titre de l’art.700 et verse une contribution volontaire au Syndicat de 500€.
2. Discussion concernant les agissements d’un DS, M. HALGAN, qui malgré une mise en demeure adressée en 2016, a récidivé en adressant un message aux adhérents, DS et RSS. Bien qu’il s’agisse de faits sérieux justifiant l’engagement d’une procédure d’exclusion, le CS décide de lui adresser un ultime courrier le mettant en garde
3. Le Conseil Syndical reçoit Mme LUCAS Natacha Déléguée Syndicale à la ‘*SA Le Moulin Vert’*, elle travaille dans cette société depuis 2005 et se dit victime de « discrimination à l’évolution de carrière ». Elle expose sa situation ; « Chargée de Mission Informatique » classifiée G3, elle exerce dans plusieurs domaines, moyens généraux etc.… tant en exécution, organisation que responsabilités. Depuis son EEA elle a fait part de sa ‘discrimination’ à sa Direction et très récemment alors que son RV avec notre CS était pris, sa Direction l’a convoqué pour lui proposer le poste de « Responsable Moyens Généraux Catégorie G5 » elle a fait connaitre ses prétentions en matière de rémunération une réponse devrait lui être donnée dans une semaine. Le CS l’encourage dans sa démarche, relève que la Direction du ‘*Moulin Vert’* doit être consciente de la situation dans la mesure où une démarche de négociation est ouverte. M DEPERO, profite de l’occasion pour préciser et informer cette DS que notre Syndicat doit son origine a un ancien Directeur de cette ‘*SA Le Moulin Vert’*, en effet c’est en 1957 que M. MONGREDIEN alors Directeur de cette Sté, a fondé notre OS pour engager des négociations afin de créer la 1ère Convention Collective.

Concernant le calendrier des réunions 2017 : Conseil Syndical ; 20 octobre, 8 décembre

Assemblée Générale 10 juin

Séance levée à 15H45

Le secrétaire administratif

Es/qualité Président de séance

Michel CARRERIC